

## **Groupe Pasteur Mutualité renforce son expertise sur les masseurs-kinésithérapeutes**

Communiqué de presse • Paris, le 30 octobre 2018 • **En faisant l'acquisition du cabinet de courtage ADOHA Assurances, Groupe Pasteur Mutualité renforce son positionnement auprès des masseurs-kinésithérapeutes.**

Créé il y a près de 15 ans, ADOHA Assurances est un cabinet spécialisé dans la protection des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs et des kinés ostéopathes. Il accompagne les kinésithérapeutes dans leur vie quotidienne, en leur apportant les garanties les mieux adaptées à leur profession. Avec plus de 5 000 assurés, ADOHA Assurances est un des acteurs clés de la protection des kinés.

*« Avec Adoha, nous complétons notre dispositif avec une expertise de proximité, reconnue auprès des kinésithérapeutes. Ce rapprochement a déjà permis de générer des synergies fortes permettant dès à présent à ADOHA de s'appuyer sur le réseau commercial et les fonctions support de Groupe Pasteur Mutualité »,* explique **Amanda Lehmann**, Directrice générale adjointe de Groupe Pasteur Mutualité.

*« Cette association avec Groupe Pasteur Mutualité met à disposition de nos assurés une offre élargie de services ainsi que de nouveaux outils à même de les accompagner le plus finement dans leurs besoins de protection et de préparation de leur retraite. Nous sommes ravis de rejoindre un groupe historiquement dédié aux professionnels de santé »,* ajoute **Denis Haulin**, gérant d'ADOHA Assurances.

Ce rapprochement conforte le positionnement de Groupe Pasteur Mutualité auprès des professionnels de santé et réaffirme ses objectifs de développement par une stratégie de courtage diversifiée

### **Une nouvelle offre innovante pour les jeunes Kinés**

A l'occasion du Salon Rééduca 2018, Adoha Assurances a lancé une offre exclusive pour les jeunes diplômés et **kinésithérapeutes de moins de 29 ans**. Le contrat « Jeunes Kinés » propose des garanties adaptées au début de carrière et aux périodes d'**assistantat** et de **remplacement**. Il se compose d'un socle permanent (complémentaire santé / capital invalidité perte de profession et décès) et de garanties à la demande (responsabilité civile professionnelle / indemnité journalière en cas d'arrêt de travail temporaire). Son point fort ? Sur le principe du « **Pay for use** », l'assuré ne cotise que quand il exerce !

#### **A propos de Groupe Pasteur Mutualité :**

Groupe mutualiste d'assurances et de services administré depuis 160 ans par et pour des professionnels de santé, Groupe Pasteur Mutualité s'engage aux côtés de ses adhérents, dès le début de leurs études, pour leur apporter des solutions en parfaite adéquation avec leurs vies professionnelle et privée. Le Groupe inscrit l'innovation, la prévention et la solidarité au cœur de son projet de développement. Groupe Pasteur Mutualité est engagé en plein cœur de Paris dans un projet unique au monde dédié à la santé de demain. Son programme « Villa M » accueillera, dès 2020, toute la communauté des professionnels de santé et tous les visiteurs désirant s'informer, échanger, découvrir, piloter et tester les dernières innovations en santé. La création de ce lieu de vie, de travail, d'innovation, de prévention, de bien-être et de projets répond pour Groupe Pasteur Mutualité à un objectif fort d'accompagnement des professionnels de santé face aux mutations en cours dans leur environnement. Avec plus de 138 000 adhérents, Groupe Pasteur Mutualité est l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé.